

Communiqué du diocèse de Dijon (08/06/21)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 8 juin 2021

Dans l'affaire de la Fraternité Saint-Pierre dans le diocèse de Dijon vient (enfin) de [publier un communiqué](#) :

Beaucoup d'incompréhension a été manifestée après l'annonce du départ des prêtres de la Fraternité Saint Pierre à Dijon.

La mutation annoncée de l'un des prêtres de la Fraternité a poussé le diocèse à assurer le ministère auprès du groupe de fidèles attachés au Missel dit de Saint Pie V.

Il n'est pas question pour les fidèles de quitter leur lieu de célébration à la Maison Natale de Saint Bernard.

Le Père Christian Baud et d'autres prêtres diocésains sont prêts à assurer la célébration de la messe selon la forme extraordinaire ainsi que les autres sacrements.

Pour tous les autres services pastoraux, comme la catéchèse, le patronage, le scoutisme et les autres activités apostoliques, les familles qui le désirent trouveront le meilleur accueil auprès des paroisses locales de Saint Bernard de Fontaine et de Saint Bernard de Dijon, ou de toute autre paroisse du diocèse.

Le diocèse remercie la Fraternité pour les services rendus durant ces dernières années. Le fait de confier maintenant les fidèles à des prêtres diocésains ne fera que renforcer leur communion avec l'Église diocésaine.

Nombre de messages reçus sont hélas révélateurs d'un esprit de rejet de « l'Église conciliaire », comme s'il en existait une autre. Le changement proposé par le diocèse n'a pas d'autre but que de renforcer l'unité ecclésiale dans le respect des sensibilités légitimes.

Il faut rappeler que le diocèse dissout purement et simplement la communauté de fidèles : les messes célébrées par les uns, les activités pastorales assurées par les autres.

Encore une fois, les fidèles attachés à la forme extraordinaire sont considérés comme des "sous-catholiques" comme dans beaucoup de diocèses.

Quant aux prêtres, le diocèse de Dijon semble considérer qu'on peut être prêtre d'une communauté Ecclesia Dei et ne pas être en communion ?